

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

Objet : Modalités de remboursements des frais de missions sur convocation fédérale à compter du 24/02/2023

(Hors Frais pris en charge directe par la FFA ou organisation)



Responsables Fédéraux	Hébergement et repas			Transports		
	En cas de nécessité d'hébergement	Repas	Réunions Statutaires et autres cas			
			Cas Général	Si route		
Bureau Fédéral Comité Directeur Commissions	Frais réels dans la limite des montants ci-dessous sur justificatifs : 85 € max / nuité + petit-déjeuner	Frais réels dans la limite des montants ci-dessous sur justificatifs : Maximum 19 € par repas	0,20 du km	0,36 du km après accord du trésorier		
	Transports*		Hébergement		Vacations	Indemnités journalières
	Cas Général	Si route	Nuitée	Repas		
Cadres, CTS, TSR et Salariés	Frais réels sur justificatifs : 0,20 du km max	0,36 du km + péage **	85 € max/ nuité + petit déjeuner	19 € max par repas sur justificatifs	/	
Médecins / Kinés					205 € / jour 85 € /jour d'astreinte (médecin)	
Sportifs						
Séniors A et U23	0,20 du km	/				
Juniors A et B	0,18 du km	/				
Arbitres	0,20 du km		85 € max/ nuité + petit déjeuner	19 € par repas sur justificatifs		

Base kilométrique = ViaMichelin - Trajet le + rapide.

Frais réels = sur justificatif(s)

* Voyage à plusieurs personnes recommandé.

**Si route : joindre justificatifs (autoroutes, plein sur trajet, si possible plein lieu de destination).

À Nogent sur Marne, le 24 février 2023

François BANTON
Trésorier Général

Sébastien VIEILLEDENT
Directeur Technique National/Directeur Général